



Sorgues, le 13 novembre 2017

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE à SAINTE TULLE le 26 OCTOBRE 2017**

La séance est déclarée ouverte à 17h55 par la présidente Danielle OVERAL-GRANVILLE.

Seize associations sur les 18 que compte la fédération sont présentes ou représentées. Le quorum requis est ainsi atteint pour la tenue de cette assemblée.

Les associations dont les délégués sont présents ou représentés sont :

- Association Botanique et Mycologique Bas Alpine : Bernard OVERAL – Danielle OVERAL-GRANVILLE avec pouvoir d'Élisabeth MANZO
- Association Entrevalaise de Mycologie et Botanique appliquée : Jean Louis RAFFAGHELLO pour Lucien GIACOMONI
- Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes : Jean-Louis et Éliane RAFFAGHELLO
- Association Mycologique d'Aix-en-Provence : Daniel CHARLES - Claude ICARD
- Société Mycologique de Provence : Claude MONIER – Francis FOUCHIER
- Société Mycologique d'Ajaccio : Marie-Antoinette BURONI avec pouvoir de Brigitte BILES-LEDENTU
- Société Mycologique de Porto Vecchio : Élisabeth HODES – Nelly VIDALE
- Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse : Joseph PUCCINI - Yvette et Ange RAFFALI
- Société Mycologique d'Alès : Jean CHABROL avec pouvoir de Vanessa BOZEC
- Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l' Hérault : Marie Jo MAURUC - Josiane AURENSAN
- Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons : Anne Marie BOURGESSE - Jean Paul ROMAN
- Société Mycologique André Marchand : Edgar OMS – Monique CASADO – Mariejo GOMEZ
- Société Mycologique de Vaucluse : Daniel PURAVET – Jean Louis SAVIGNONI
- Société Mycologique des Hautes Alpes : René FOUCHER
- S.S.N.A.T.V de Toulon : Colette JAUFFRET
- Société d'Études des Sciences Naturelles de Béziers : Marie France SOULIE.

La présidente remercie vivement les membres de l'AMA qui, malgré le manque quasi total de champignons dans toute la région, ont permis la réussite d'un super congrès,

grâce aux apports mycologiques venus souvent de loin, à la qualité des intervenants, à la créativité innovante, à la solidarité et à la bonne ambiance.

Elle rend ensuite un hommage à notre collègue et amie Myriam COULOM, disparue au début de la saison qui a laissé le souvenir d'une mycologue confirmée, ayant consacré beaucoup d'énergie, dès le départ, au sein de la FAMM puis de la CEMM dont elle a assuré le secrétariat général pendant huit années.

La présidente relate ensuite les principales **actions de la FAMM** durant l'année écoulée :

- La FAMM a été bien représentée aux journées 2016 de la CEMM à Sampeyre.
- Pour le projet MYCOFAMM, il y a peu de retour pour l'instant mais il faut continuer sans être trop impatients. Les démarches avec la DREAL-SILENE se poursuivent.
- En avril, la présidente et Jean CHABROL ont été les représentants FAMM à la réunion annuelle de la CAFAM (le rapport est sur le site).
- Journées FMBDS 2017 : Danielle OVERAL-GRANVILLE a regretté, pour raisons de santé, d'avoir dû annuler sa participation.
- Par contre elle a assisté à un Colloque de SILENE lui ayant permis de nouer des contacts utiles pour l'avenir (projet MycoFAMM).
- Révision des statuts : Jean CHABROL a continué son travail de révision ; il l'a soumis au groupe réuni durant ces journées et poursuivra cette révision.

Cette présentation est approuvée à l'unanimité par les présents.

La présidente passe ensuite au **rapport moral** :

Après ces dernières années où la sécheresse a contrarié durablement les poussées fongiques, que peuvent envisager les associations pour se maintenir ?

Les congrès pourraient-ils être organisés dans des secteurs en altitude ou plus nordiques ? Pas facile, il va donc falloir trouver des palliatifs au manque de champignons pour assurer l'avenir de nos associations et de nos manifestations.

Il est demandé d'essayer de trouver des documents pour débutants qui pourraient être envoyés à Jean-Louis RAFFAGHELLO lequel les diffuserait sur le site dans la rubrique « Cartable ». Les associations devraient également penser à faire des groupes de niveau pour ne pas décourager d'emblée les novices en mycologie.

Ce rapport est lui aussi adopté à l'unanimité.

Le trésorier présente le **bilan financier** de l'année mycologique en cours, arrêté au 17 octobre. Pour l'exercice du 01.11.16 au 17.10.17 :

Recettes : 6 214,01 €                      8 990,96 € en 16                      - 2 776,95 €

Dépenses : 7 289,33 €                      8 431,96 € en 16                      - 1 142,63 €

Le résultat d'exploitation montre un déficit de 1 075,32 € absorbé par les fonds mis en réserve.

Au 17 octobre, il y a **4 731,35 €** à la banque et **1,54 €** sur le compte épargne.

Cette différence entre les deux exercices, est imputable en grande partie au poste « bulletin ». Il y a eu moins de bulletins vendus cette année alors que l'an dernier les achats corses pour le bulletin spécial avaient été importants.

En ce qui concerne les cotisations des associations, seule celle de Nîmes, qui connaît de gros problèmes de recrutement, n'est pas en règle.

Francis FOUCHIER fait le **point sur le bulletin**. Il confirme que les abonnés ont déjà reçu le deuxième bulletin de l'année ( n° 52). Il précise que la plupart des articles des bulletins sont rédigés après la tenue des congrès ce qui risque fort de ne pas être le cas cette année... Il serait souhaitable que de nouveaux auteurs se manifestent. Il fait quelques suggestions d'articles. Il aimerait aussi que les associations redoublent d'efforts pour inciter les adhérents à prendre un abonnement. Il rappelle que les associations doivent faire parvenir la liste des abonnés avant février pour que le premier bulletin puisse être adressé dans les meilleurs délais.

On passe ensuite au **site Internet**. On invite les sociétaires à consulter plus régulièrement le site. Jean-Louis RAFFAGHELLO se montre d'accord pour inscrire une nouvelle rubrique dénommée « Cartable » évoquée déjà ci-dessus, pour y intégrer tous les documents utiles susceptibles de faciliter le travail au sein des associations. Sur le site, il serait bon de porter les accords ou les conventions passées avec d'autres structures. Il faudrait mettre un signal pour alerter les visiteurs sur les nouveautés apportées dans une rubrique.

**Relations avec la CEMM** : le dernier CA a désigné Brigitte BILES-LEDENTU et Odile CHAMPION pour représenter Danielle OVERAL-GRANVILLE vice-présidente et Marie-Antoinette BURONI trésorière, au CA de Potes la semaine prochaine. Élisabeth HODES et Francis FOUCHIER représenteront la FAMM à l'AG toujours à Potes.

Les participantes de la FAMM aux journées organisées par les Norvégiens dans le cadre de la CEMM à Valdres, donnent un bref compte-rendu de leur séjour fructueux.

**Relations avec la CAFAM** (Conférence Annuelle des Fédérations et Associations Mycologiques) : Danielle OVERAL et Jean CHABROL ont participé à la réunion 2017 et sont sollicités par le CA pour assurer la représentation en 2018 (à confirmer au CA de printemps). La prochaine session aura lieu à Verrières en Forez. Ces réunions sont très instructives car elles permettent d'échanger des informations dans tous les domaines de la mycologie.

#### **Projet MYCOFAMM :**

On confirme que 4 personnes ont dépouillé les n° des bulletins choisis pour tester le projet. Quelques difficultés techniques avec le logiciel ont été résolues par Francis FOUCHIER. Il serait envisageable de mettre les fiches dans le futur « Cartable ». On évoque la fiche établie par Nicolas VAN VOOREN pour la FMBDS mais inutilisable par la FAMM pour une question de territoire prospecté dépendant de SILENE (DREAL PACA). Gilles CORRIOL du conservatoire des Pyrénées, présent à Sainte Tulle informe qu'il a développé un logiciel de saisie pour les récoltes sur le terrain dans la région Occitanie et le présente à l'assemblée. A noter qu'il travaille déjà en partenariat avec SILENE (pour PACA). Philippe AUBEL est sollicité pour se mettre en rapport avec le conservatoire botanique de Corse.

Francis FOUCHIER propose de continuer pour l'instant la méthode commencée (fiches Excel). La présidente demande la possibilité (qui lui est accordée) d'engager des conventions entre la FAMM et SILENE d'une part et le CBN pyrénéen d'autre part. Si l'on veut des maillages plus ou moins importants, il est nécessaire de signer

des conventions précisant les utilisations. Elle s'engage à consulter préalablement le groupe de travail concerné.

Il est constaté que les associations, pour remplir correctement les fiches de détermination, sont confrontées au manque de mycologues confirmés ce qui risque d'entraîner de nombreuses erreurs. Il est difficile de contester les erreurs car les fiches ne sont souvent pas signées par leur auteur, ce fût le cas à Bédarieux l'an dernier. Il n'est pas possible non plus de tenir compte des listes établies lors des sorties sur le terrain ou lors des expositions car il n'y a pas, la plupart du temps, de possibilités de contrôle microscopique.

#### **Révision des statuts :**

Pour toutes les questions posées, la **majorité simple** est requise lors d'une **assemblée générale ordinaire** ; cependant les décisions ne pourront être validées que si la moitié plus une des associations membres sont présentes ou représentées. Lors d'une **assemblée générale extraordinaire**, la **majorité des deux tiers** des associations membres présentes ou représentées est nécessaire pour valider les décisions.

En ce qui concerne les moyens de communication, il y a le bulletin et maintenant le site Internet.

Jean CHABROL a proposé aux membres du groupe une révision du document-conseil pour l'organisation des Journées de la FAMM. Ce point sera revu lors du CA de printemps à Marseille.

#### **Prochaines manifestations :**

- 2018 : Journées couplées CEMM/FAMM organisées par la Société André Marchand de Perpignan. Il était prévu de les organiser dans le cadre de la structure AZUREVA d'Egat où s'était déroulé avec succès en 2016 le Congrès de la SMF. Malheureusement, la rumeur de fermeture définitive du centre, qui circulait en début de semaine, s'est confirmée. Il faut donc qu'Edgar OMS et son équipe se mettent à la recherche d'une autre structure d'accueil. Quelques pistes sont déjà explorées. Il faudra peut-être envisager une légère modification des dates tenant compte des disponibilités de la structure retenue. C'est pourquoi l'équipe de Perpignan regrette de ne pas pouvoir présenter aujourd'hui un aperçu de ces prochaines journées.
- 2018 : Journées FMBDS organisées du 24 au 29 septembre à Méribel
- 2019 : Journées couplées FMBDS/FAMM à Fournols dans le Puy-de-Dôme.

#### **Questions diverses :**

Un problème récurrent : le stockage des ouvrages. En ce qui concerne les bulletins, la question devrait être résolue par les Corses prochainement. Le fascicule « Arbre de nos forêts » continue à être vendu lors des expositions ou au sein des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Danielle OVERAL-GRANVILLE clôt la séance à 19h30.

La Présidente

Danielle OVERAL-GRANVILLE

La Secrétaire

Odile CHAMPION